



Berne, 11.9.2006

Gouvernement cantonaux

Révision partielle de l'ordonnance sur la radioprotection, de l'ordonnance sur la formation en radioprotection et de l'ordonnance sur la dosimétrie : ouverture de l'audition

Mesdames et Messieurs les Conseillers d'Etat

Par la présente, nous vous soumettons, pour avis, les propositions de modification des ordonnances susmentionnées et explications afférentes. En 1994 sont entrées en vigueur la loi sur la radioprotection (LRaP) et l'ordonnance sur la radioprotection (ORaP), auxquelles se sont ajoutées par la suite différentes ordonnances d'exécution. La législation sur la radioprotection a fait ses preuves depuis et aucune difficulté majeure n'entrave son application. Quelques lacunes ont toutefois été constatées, auxquelles les présentes révisions partielles permettront de remédier.

Dans le souci de ménager les ressources, nous renonçons à envoyer un exemplaire imprimé de ces textes. Vous pouvez télécharger tous les documents à partir de l'adresse Internet indiquée ci-après et remplir directement le formulaire de réponse.

- www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html : documents en français
- www.admin.ch/ch/d/gg/pc/pendent.html : documents en allemand
- www.admin.ch/ch/i/gg/pc/pendent.html : documents en italien

Si vous désirez néanmoins recevoir une version sur papier du dossier, veuillez la demander à l'adresse suivante :

Office fédéral de la santé publique, division Radioprotection, 3003 Berne
Fax : 031 322 83 83 ; tél. : 031 323 02 54 ; courriel : str-recht@bag.admin.ch

Nous vous serions gré de bien vouloir nous faire parvenir vos remarques au moyen du formulaire de réponse publié sur la page Internet précitée **d'ici au 30 novembre 2006 au plus tard**, à l'adresse électronique suivante : str-recht@bag.admin.ch.

Si vous êtes dans l'impossibilité de procéder par voie de courriel, vous pouvez évidemment prendre position par écrit à l'adresse suivante: Office fédéral de la santé publique, division Radioprotection, 3003 Berne. Monsieur Ernst Elmer répondra volontiers à vos questions (tél.: 031 322 96 05; courriel: ernst.elmer@bag.admin.ch).

Veuillez croire, Mesdames et Messieurs les Conseillers d'Etat, à l'assurance de notre considération distinguée.

DEPARTEMENT FEDERAL
DE L'INTERIEUR

Pascal Couchepin
Conseiller fédéral

Liste des documents

Les sites Internet mentionnés permettent de télécharger les documents suivants :

- Proposition de modification pour la révision de l'ordonnance sur la radioprotection (annexe 1)
- Explications concernant la révision de l'ordonnance sur la radioprotection (annexe 2)
- Proposition de modification pour la révision de l'ordonnance sur la dosimétrie (annexe 3)
- Explications concernant la révision de l'ordonnance sur la dosimétrie (annexe 4)
- Proposition de modification pour la révision de l'ordonnance sur la formation en radioprotection (annexe 5)
- Explications concernant la révision de l'ordonnance sur la formation en radioprotection (annexe 6)
- Formulaire de réponse (annexe 7)
- Liste des destinataires de la présente consultation (annexe 8)